

La réponse est non, honorables sénateurs. Le gouvernement ne songe pas actuellement à prendre d'autres sanctions contre l'URSS à part celles que nous avons exposées au Sénat le 23 février.

LE COSTA RICA—LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, le 23 février dernier, le sénateur Stollery a demandé si le gouvernement nouvellement élu au Costa Rica est en faveur ou non d'élections libres le mois prochain au Salvador.

Le gouvernement nouvellement élu du Costa Rica, qui est formé par le parti de libération nationale et dirigé par le président Luis Alberto Monge, désire en effet que des élections libres aient lieu le mois prochain au Salvador.

Toutefois, même si le gouvernement costa-ricain vient d'être élu, il n'entrera en fonctions que le 8 mai prochain, soit après les élections au Salvador.

BILL CONCERNANT LES PRESTATIONS D'ADAPTATION POUR LES TRAVAILLEURS

2^e LECTURE

Le Sénat reprend le débat, ajourné hier, de la motion du sénateur Neiman: Que le bill C-78, tendant à prévoir le versement de prestations aux employés mis à pied et à modifier le Code canadien du travail, soit lu pour la 2^e fois.

L'honorable C. William Doody: Honorables sénateurs, le bill C-78, que le sénateur Neiman a fort bien présenté hier, a en fait été présenté à l'autre endroit en 1981, mais, par suite d'une décision éclairée de Madame le Président, il a dû être présenté à nouveau sous sa véritable forme, celle d'un bill des subsides.

Hier, dans ses remarques, le sénateur Neiman a parlé de quelque 350 millions de dollars, mais je crois comprendre que ce bill ne prévoit qu'une petite partie de cette somme globale, de 7.5 à 10 millions environ. A mon avis, personne ne peut dire avec certitude quelle sera le montant total, car personne ne sait avec certitude combien de travailleurs seront mis à pied ni combien auront besoin d'aide. Par conséquent, nous sommes en présence d'un bill des subsides relativement modeste. Il est aussi modeste dans son estimation du nombre de Canadiens qui ont désespérément besoin d'aide, qui sont sans travail, qui sont mis à pied et qui n'ont aucun espoir d'être réembauchés dans un proche avenir. Lorsque le sénateur Neiman déclare qu'il ne faut pas considérer ce bill comme une panacée, c'est vraiment le moins qu'on puisse dire!

A vrai dire, on ne devrait pas relier le projet de loi à la conjoncture en matière d'emploi et de chômage. Son titre même—Loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail—peut prêter à confusion, vu les particularités du projet de loi, ou des réserves qu'il comporte et qui en limitent l'application à un nombre relativement restreint de travailleurs. A mon avis, ce nombre pourrait s'élever à 500, 600, 700 ou 800 personnes. Il pourrait augmenter, éventuellement, vu la création d'une autre commission chargée d'examiner l'admissibilité à l'aide des personnes qui satisfont aux dispositions du projet

de loi. Voilà donc un autre obstacle bureaucratique à franchir pour ceux qui ont besoin d'aide en ces temps si durs. Voilà qui me semble déplorable.

A la lecture, le projet de loi me semble discriminatoire. Je me demande si les conditions et dispositions relatives à l'admissibilité des candidats sont conformes à la Charte des droits qu'un autre gouvernement doit nous remettre sous peu.

C'est pourquoi, honorables sénateurs, je dois affirmer que le projet de loi ne revêt pas une bien grande importance. Quand on songe, notamment, au temps qu'on lui a consacré à l'autre endroit, soit les multiples renvois au comité, sa présentation, sa reformulation, le projet de loi donne une piètre image des efforts accomplis par le gouvernement pour atténuer les problèmes économiques du Canada.

Les problèmes du pays dans son ensemble sont similaires, je le sais, à ceux qui ont mis la région que je représente en si mauvaise posture. Je n'aurais jamais imaginé qu'il pût y avoir des conditions de vie aussi pénibles que celles qui existent aujourd'hui à Terre-Neuve. J'y suis allé en fin de semaine dernière et jamais je n'avais cru que la province pouvait perdre à ce point son entrain et se retrouver plongée si bas. La pêche hauturière et côtière a été tout à fait désastreuse, ce qui est des plus inhabituels. La faiblesse de l'économie dont se ressent le reste du Canada est d'autant plus frappante à Terre-Neuve où le mieux que l'on puisse espérer c'est un emploi saisonnier et au pire un chômage chronique. Tous ces éléments conjugués aggravent une situation déjà très précaire. La chasse au phoque va disparaître sous peu à cause de toutes ces personnes bien intentionnées, mais mal informées, qui un peu partout dans le monde en ont réclamé l'interdiction, et, je le répète, le produit de la pêche a été catastrophique.

● (1500)

On n'investit plus dans la construction. L'effort industriel est réduit à néant et, pour comble, ce qui anéantit les aspirations, les rêves et les espoirs de mes concitoyens, il y a eu la catastrophe de l'*Ocean Ranger* qui ne laisse rien présager de bon pour l'avenir de la prospection sous-marine au large de nos côtes.

Lorsqu'il a été question de régler les difficultés de cette partie du pays, particulièrement en ce qui a trait à l'exploitation des ressources au large de nos côtes, et à nos aspirations sur un territoire qui appartenait à Terre-Neuve avant la Confédération mais qu'apparemment on ne reconnaît plus comme tel depuis la Confédération, il n'a guère été question du fédéralisme coopératif dont on a parlé aujourd'hui.

L'honorable Richard A. Donahoe: Pas étonnant. Le fédéralisme coopératif n'existe plus.

Le sénateur Doody: C'est ce qui a été annoncé. J'espère que c'est à tort.

Ce projet de loi est une mesure de replâtrage, même si elle est la bienvenue du fait qu'elle aide quelque 900 à 1,000 personnes, car il y a lieu de se réjouir de toute aide qu'on accorde à ces personnes mises à pied malgré toute leur bonne volonté. Toutefois, j'estime que la mesure ajoute à l'injustice dont a toujours souffert une certaine catégorie de personnes dans la main-d'œuvre. Rien de spécial n'est prévu pour les personnes dont la participation dans la main-d'œuvre active a toujours été plus faible, par exemple les femmes qui n'ont jamais pu concurrencer équitablement les hommes sur le